

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

SECRETARIAT GENERAL
CONSEIL DE GESTION -QUALITE

AP n°: AP82-PREF-2015- 03 - 174

Arrêté préfectoral complémentaire
à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 portant création et composition
du comité local des usagers des services de la préfecture de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn- et Garonne

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** la circulaire du Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 23 juin 2004 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des chartes de l'accueil des usagers (charte «Marianne») en administration territoriale ;
- Vu** la circulaire du Ministre de l'intérieur, SG/DMAT n°734 du 15 juillet 2010 relative au déploiement des démarches qualités dans les préfectures ;
- Vu** la circulaire du Ministre de l'intérieur, n°86 du 1er mars 2013, relative à la labellisation qualité de 100% des préfectures ;
- Vu** le référentiel « d'engagements de service Qualipref 2.0 » de janvier 2015, déployé par le ministère de l'intérieur ;
- Vu** la circulaire du ministre de l'intérieur, n°13 du 2 février 2015 relative à la gestion et à la performance 2015 et notamment à l'objectif de labellisation des préfectures « Qualipref 2.0 » au 31 décembre 2015 ;
- Vu** la note de service du préfet du 14 avril 2015 concernant l'engagement de la préfecture dans la démarche qualité sur la base du référentiel « Qualipref 2.0 »
- Vu** l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 portant création et composition du comité local des usagers de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne :

ARRETE :

Article 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 relatif à la composition du comité local des usagers est complété comme suit :

Représentants des usagers:

- La présidente de l'ADAPEI de Tarn-et-Garonne ou son représentant,

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 01 JUIL, 2015

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Jean-Michel DELVERT